

[La mer Caspienne]

Une petite « mer » aux ressources convoitées

La mer Caspienne, qualifiée de « plus grande mer fermée au monde », est une étendue d'eau salée enclavée en Asie occidentale. Alimentée par la Volga, elle est bordée par cinq pays : le Kazakhstan, le Turkménistan, l'Iran, l'Azerbaïdjan et la Russie.

Jusqu'en 1991 elle était gouvernée par une série d'accords bilatéraux entre les deux puissances riveraines, l'URSS et l'Iran, pour se partager ses ressources. La chute de l'Union soviétique et l'émergence de quatre nouveaux États a créé un vide juridique qui perdure à ce jour. En effet, chaque pays revendique des droits d'exploitation dans la Caspienne sur des zones dès lors contestées, ce qui a longtemps bloqué tout accord. La mer Caspienne, un espace pourtant étroit, concentre ainsi plusieurs enjeux clefs pour la région mais aussi l'Europe.

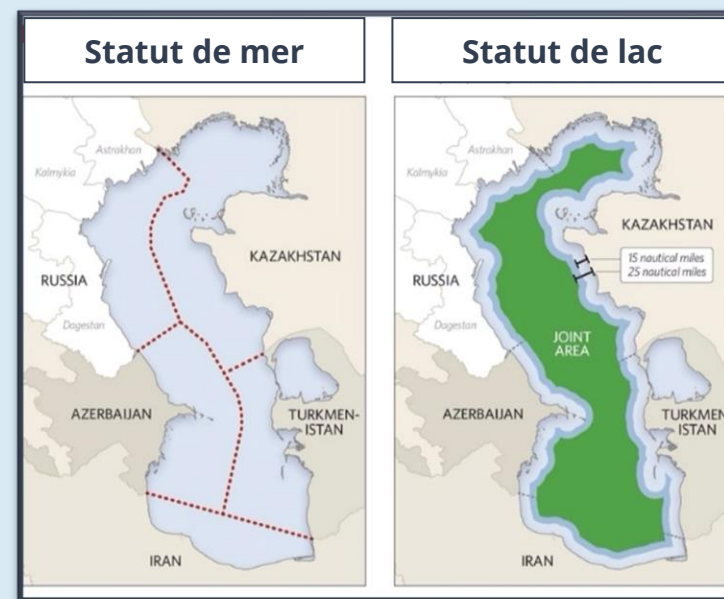
La question centrale du statut juridique

Le statut juridique de la mer Caspienne n'est pas fixé et pose problème. Pourtant, de sa qualification en lac ou en mer dépend ensuite la répartition des ressources énergétiques, favorisant plus ou moins les intérêts de certains pays. La mer Caspienne ne fait pas partie du champ du droit international de la mer défini par la Convention de Montego Bay.

Le statut de lac, revendiqué par Téhéran, impliquerait une souveraineté conjointe des États concernés. Le statut de mer distinguerait une zone de souveraineté (« mer territoriale ») et une zone commune (« haute mer »). La Russie plaide pour un entre-deux, en revendiquant une zone de souveraineté et un espace commun exploité par un condominium.

Finalement le Sommet d'Astrakhan en 2014 a abouti à un régime hybride où chaque État dispose d'une zone de souveraineté jusqu'à 15 milles nautiques et une zone supplémentaire de droit exclusif sur les ressources biologiques de 10 milles marins. Au-delà de ces 25 milles, la mer est considérée comme un espace commun.

Après plus de 20 ans de négociations, un premier accord historique a finalement été signé le 12 août 2018 entre la Russie, l'Iran, le Kazakhstan, l'Azerbaïdjan et le Turkménistan pour définir le statut de la mer Caspienne. Il instaure un régime juridique « hybride », ni mer, ni lac : les règles des frontières maritimes en mer s'appliquent, avec une grande zone commune, mais seuls les États riverains peuvent naviguer en surface (comme pour un lac), avec un partage des ressources sous-marines entre les cinq pays. Il autorise surtout la construction de nouveaux pipelines sous-



COFFEY Luke *"Caspian Sea Ownership: Not an Issue the U.S. Should Ignore"*, Heritage Foundation Research, 13 septembre 2016

[La mer Caspienne]

marins pour transporter les hydrocarbures. L'accord confirme aussi la prédominance militaire russe puisqu'il interdit à tout pays tiers à la zone de disposer de bases militaires ou de naviguer sur la Caspienne.

Un espace riche de ressources mais menacé

La manne des hydrocarbures

La découverte d'importantes réserves d'hydrocarbures dans la Caspienne, estimées à près de 50 milliards de barils de pétrole et 300 000 milliards de m³ de gaz naturel, a fait resurgir les questions liées à la délimitation des eaux dans des zones contestées. Plusieurs pipelines acheminent déjà les hydrocarbures d'Asie centrale vers l'Europe via la Russie et la Turquie, mais de nouveaux projets ont vu le jour. Ces flux énergétiques sont vitaux pour les pays riverains, qui ont des économies de rente dépendantes de l'exportation de ces hydrocarbures. Pour l'Europe, certains projets de pipeline pourraient permettre de s'approvisionner en gaz d'Asie centrale en contournant la Russie. Le nouvel accord a ainsi permis de relancer le TCP (*Trans-Caspian Gas Pipeline*), un projet de gazoduc entre le Turkménistan et l'Azerbaïdjan pour exporter du gaz vers le marché européen. Il permettrait de se substituer aux livraisons de gaz russe, devenues indésirables suite au déclenchement de la guerre en Ukraine.

Le Caviar : l'autre or noir de la Caspienne

Les eaux de la Caspienne sont très poissonneuses et sont une ressource importante pour les populations riveraines. Le caviar sauvage de qualité provient à 90% de la mer Caspienne, notamment du côté iranien, réputé pour la température de ses eaux, la salinité et la meilleure nourriture. Néanmoins pour les pays riverains ce n'est pas

une priorité face aux enjeux géostratégiques et énergétiques, et ils préfèrent développer l'élevage en enclos. Aujourd'hui la forte pollution de la Caspienne et la surpêche menacent l'avenir de ces ressources, et en particulier du caviar sauvage.

Toutefois, le nouvel accord de 2018 prévoit des mesures pour protéger certaines espèces menacées et préserver les ressources halieutiques de la Caspienne. Il permet notamment de laisser les populations d'esturgeons se régénérer suffisamment pour ne pas menacer l'espèce, ainsi que d'encadrer la pêche pour éviter une surexploitation. Un autre problème environnemental majeur risque de devenir un véritable défi dans les prochaines années : le niveau d'eau de la mer Caspienne ne cesse de diminuer rapidement (-1,5 mètre en vingt ans) à cause de l'évaporation due au changement climatique. Elle pourrait finir par disparaître progressivement comme la mer d'Aral voisine. Cela pourrait entraîner de nouveaux contentieux entre les pays riverains, à mesure que les ressources s'amenuisent.

Une interface maritime vers les Océans

Pour diversifier leurs économies trop dépendantes des hydrocarbures, le Kazakhstan, le Turkménistan et l'Azerbaïdjan développent désormais le transport de marchandises. Ils profitent en effet de leur position entre la Chine et l'Europe, au cœur du projet chinois des Nouvelles Routes de la soie, pour construire des infrastructures portuaires pour établir des flux commerciaux sur un axe est-ouest. De plus, la Caspienne est connectée aux océans grâce à un canal entre la Volga et le Don (contrôlé par la Russie) qui permet de relier la mer Caspienne à la mer d'Azov, et donc la mer Noire et la Méditerranée. Le développement de toutes ces installations permet ainsi aux pays riverains enclavés d'exporter des marchandises par voie maritime.

[La mer Caspienne]

Une plateforme stratégique pour la Russie

La flotte russe est la plus puissante des marines locales : la « Flottille de la Caspienne », basée à Astrakhan, est composée de frégates, corvettes, patrouilleurs, et d'unités côtières.

La Caspienne possède en effet une importance stratégique pour appuyer l'action militaire de la Russie dans la région et au-delà, en tant que plateforme de tir de missiles de croisière et comme base logistique pour positionner des forces.

Depuis la chute de l'URSS, cette importance stratégique s'est confirmée d'abord avec l'intervention russe en Syrie, où ont été tirés des missiles de croisière Kalibr contre l'État islamique, à presque 1500 km. Plus récemment dans le cadre de la guerre en Ukraine, c'est de la Caspienne que sont menées la plupart des frappes de missiles balistiques contre le territoire ukrainien.

La flottille de la Caspienne offre également une potentielle réserve de bâtiments qui pourraient être acheminés en mer Noire par le « système des 5 mers », le réseau de canaux datant de l'époque soviétique.

Loin d'être anecdotique, la mer Caspienne est un concentré des conflits contemporains et comme le rappelle le CV E. Lavault (alors porte-parole de la Marine) : « il y a quelques années encore, la mer Caspienne était une espèce de mare aux canards sans grand intérêt géostratégique, elle en a maintenant ».



Corvette de type Buyan tirant un missile Kalibr-NK



Redgeographics, "Map of the area around the Caspian Sea", Wikimedia Commons, 11 avril 2018

Bibliographie

GEO avec AFP, « Pourquoi la mer Caspienne est-elle aussi stratégique pour l'armée russe ? », 8 mai 2022.

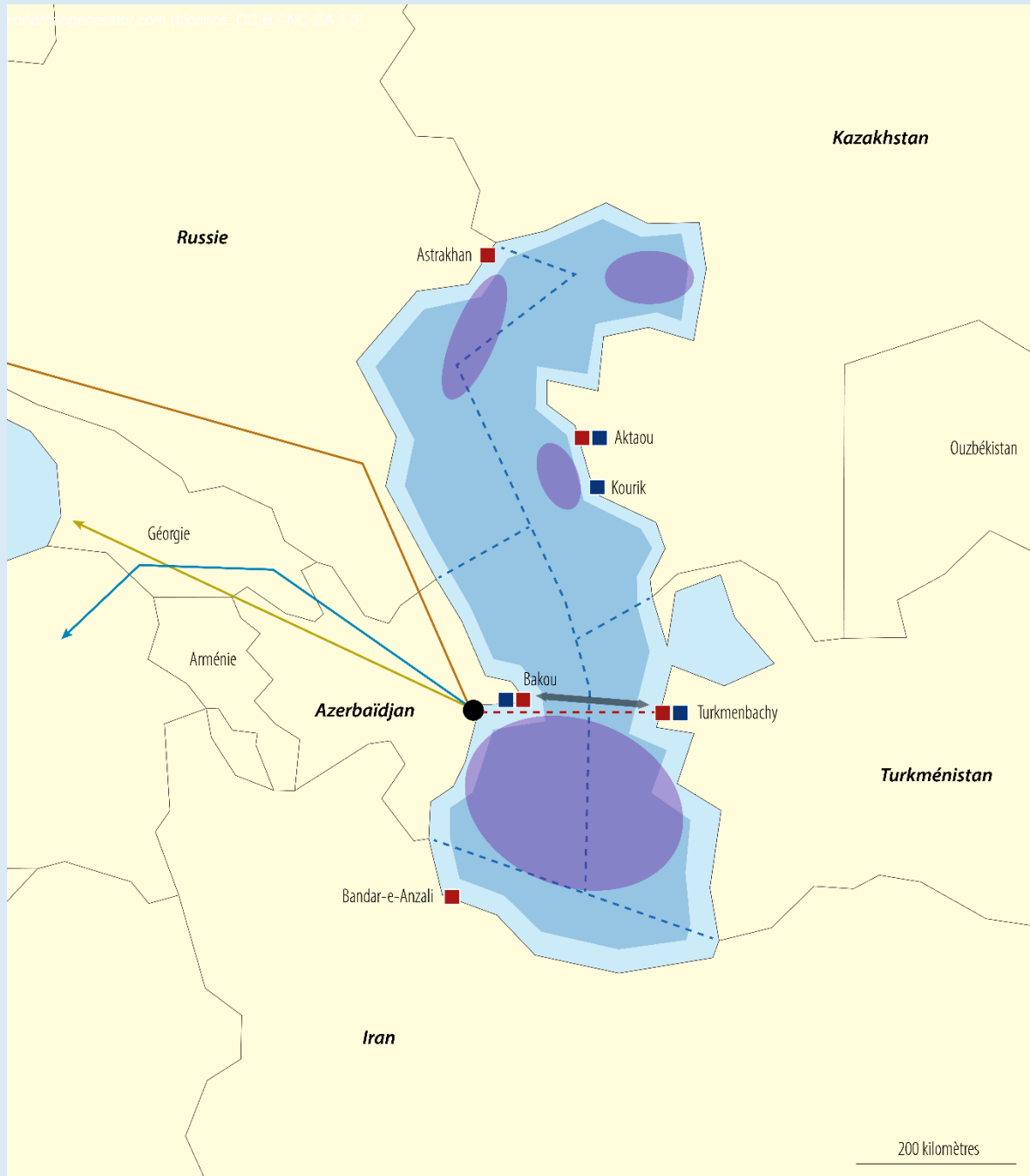
RICKLETON Christopher, « Accord historique sur le statut de la mer Caspienne », France Soir (AFP), 12 août 2018.

JOAO Alexandre, « Enjeux économiques et perspectives de règlement des contentieux territoriaux en mer Caspienne », Note de la Direction Générale du Trésor, 17 mai 2018.

DOIX Vincent, « Stratégie de la mer Caspienne : le dernier avatar de la mainmise russe », Diploweb, 25 septembre 2016.

[La mer Caspienne]

worldmapgenerator.com (Licence: CC BY-NC-SA 4.0)



La mer Caspienne, une « petite » mer aux ressources convoitées

Jusqu'en 1991, la mer Caspienne était gouvernée par une série d'accords bilatéraux entre les deux puissances riveraines, l'URSS et l'Iran, pour se partager ses ressources. La chute de l'Union soviétique et l'émergence de quatre nouveaux Etats a créé un vide juridique qui perdure à ce jour. En effet, chaque pays revendique des droits d'exploitation dans la Caspienne sur des zones dès lors contestées, ce qui a longtemps bloqué tout accord. La mer Caspienne, un espace pourtant étroit, concentre ainsi plusieurs enjeux clefs pour la région mais aussi l'Europe.

Un nouveau « statut légal spécial »

- Frontières maritimes
- Eaux territoriales (20 mn)
- Iran** Pays riverain de la Caspienne
- Le enjeu de l'exportation des hydrocarbures
 - Pipeline Bakou-Novorossiysk
 - Pipeline Bakou-Supsa (mer Noire)
 - Pipeline Bakou-Ceyhan (mer Méditerranée)
 - *Trans-Caspian gas pipeline (TCP) en projet*

- Principaux gisements d'hydrocarbures
- Terminal de Sangachal

Le développement des flux commerciaux

- Infrastructures portuaires principales
- Flux de marchandises

Une position stratégique

- Principales bases navales

200 kilomètres



[La mer Caspienne]

A PROPOS DE L'AUTRICE

Diane ELIE – Membre des comités Marine & Océans et Moyen-Orient & Monde arabe des Jeunes IHEDN, Diane est actuellement étudiante en Master 2 « Géostratégie, Défense et sécurité internationale » à Sciences po Aix.



in

PROJET TOPO CARTO MARINE X EUROPE

L'espace maritime, un espace de flux ! C'est de cette thématique que les rédacteurs des fiches cartographiques Marine x Europe ont choisi de se saisir pour cette nouvelle édition « Topo Carto ».

Fruit d'un **partenariat entre les Comités Europe et Marine & Océans**, le projet a pour ambition d'allier deux visions afin de présenter, en quelques pages et une cartographie, toute la complexité d'un espace maritime de notre globe.

Les mers de notre planète sont irriguées par des flux ! Ces flux, issus de l'exploitation des ressources de la mer mais aussi (et surtout) venant des terres, font des océans des espaces d'échanges et de transit.

Les Etats, notamment européens, tâchent de capter, de sécuriser et de maîtriser ces flux. A cette fin, le droit international public, mais surtout les marines nationales de chaque nation, sont clefs pour agir dans des espaces faits de partage, de collaboration mais aussi de concurrence et de compétition !